



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 mai 2021

### **LA MINISTRE DE LA CULTURE, ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, ANNONCE PRÈS DE 150M€ DE NOUVELLES MESURES POUR ACCOMPAGNER LA REPRISE DES SECTEURS CULTURELS**

A l'occasion de la réouverture des lieux culturels, le Gouvernement amplifie son soutien aux secteurs culturels en débloquant **148 M€ d'aides supplémentaires pour le cinéma et le spectacle vivant**, particulièrement frappés par la crise sanitaire.

**La ministre de la Culture, Roselyne Bachelot-Narquin, se félicite de la poursuite de l'accompagnement** mis en œuvre par l'Etat depuis le début de la crise qui vise à **faire face aux fermetures prolongées du début d'année et à accompagner la réouverture des lieux culturels avec des jauges réduites.**

**S'ajoutant aux aides transversales** aux entreprises que le Gouvernement a prolongées (fonds de solidarité, activité partielle, exonération et aides au paiement des cotisations sociales, prêt garanti par l'Etat), **ces nouvelles mesures, versées au titre du premier semestre 2021, traduisent la prise en compte de la spécificité des modèles économiques du spectacle vivant et du cinéma**, ainsi que le rôle particulier de la culture et de la création dans notre pays.

Ainsi :

- **Le secteur du cinéma bénéficiera de 80 M€ d'aides supplémentaires**, dont 60 M€ pour les exploitants de salles et 20 M€ pour les entreprises de production et de distribution.
- **Le secteur du spectacle vivant musical bénéficiera de 38 M€ supplémentaires** qui viendront notamment abonder le fonds de compensation billetterie créé par le Centre national de la Musique et qui vise à tenir compte de la réduction des jauges en cette période de reprise.
- **Le secteur du théâtre privé bénéficiera de 15 M€ supplémentaires** permettant de prolonger les fonds de sauvegarde et de soutien à la reprise de l'ASTP.
- **Enfin, le secteur du spectacle subventionné en région bénéficiera également de 15 M€ supplémentaires** pour faire face aux différentes contraintes sanitaires mises en place à la réouverture des salles.

Ces mesures exceptionnelles voulues par le Premier Ministre, s'ajoutent au plan de relance et aux crédits budgétaires mobilisés dans le cadre de la loi de finances pour 2021 ; elles viennent aussi compléter les mesures annoncées les 11 mars et 12 mai :

### **Contact presse**

#### **Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

- Les **97 M€ d'aides d'urgence annoncées le 11 mars en faveur de la création et de l'emploi artistique et culturel** (dont 30 M€ pour le « fonds festivals », 22 M€ en faveur des auteurs, 20 M€ en faveur des équipes artistiques en région, 15 M€ en faveur des captations de spectacles et 10 M€ pour alimenter le fonds d'urgence spécifique de solidarité pour les artistes et techniciens du spectacle) ;
- ainsi que les **mesures de soutien à l'intermittence et à l'emploi culturel** annoncées le 11 mai dernier avec la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion Elisabeth Borne, avec :
  - o **la nouvelle prolongation de 4 mois de l'année blanche des intermittents** et la mise en place de **filets de sécurité supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2022** ;
  - o **l'abaissement temporaire du seuil d'accès à l'intermittence** à 338 heures et le développement de **l'apprentissage** et du dispositif « **1 jeune 1 solution** » pour favoriser l'emploi des jeunes professionnels ;
  - o ainsi que **30 M€ de mesures supplémentaires de soutien à l'emploi artistique** (aides dans le cadre du GIP Cafés Culture, aide au paiement des cotisations via le GUSO et renforcement de l'aide aux petites salles et des aides aux entreprises pour rémunérer les temps de répétition des artistes dans le cadre du FONPEPS).

## Contact presse

### Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)